

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Référentiels	Source de la saisine : Région NA et État
Avis n° 2022-21	
Date de validation : 17/05/2022	Stratégie d'actions et tableau de bord de la stratégie régionale biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

Le diagnostic de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) a fait l'objet de deux examens par le CSRPN (Avis 2020-30 et 2021-09). Approuvé, ce diagnostic est publié.

La Région propose à l'examen du CSRPN la stratégie d'actions (listing des 48 actions et leurs répartitions dans les 5 orientations et 20 objectifs stratégiques) ainsi que le tableau de bord des indicateurs. Les fiches actions sont proposées au CSRPN dans une version non définitive car la rédaction est en cours. Il est à noter qu'en fonction des retours des consultations prévues (dont le présent avis), des ajustements pourront être réalisés avant publication du volet « Action » de la SRB.

Le calendrier prévoit une approbation par la Région à l'automne après avis du comité régional biodiversité. De ce fait la SRB ne sera pas présentée à nouveau au CSRPN.

Lors des échanges et en réponses aux questions du CSRPN, la Région rappelle que :

- la SRB est un projet de territoire et de la collectivité régionale qui est copiloté par la Région et l'État,
- la SRB n'est pas opposable,
- la Région va actualiser son règlement d'intervention pour le rendre compatible avec la SRB,
- l'action A7 - Conforter le réseau des aires protégées, sera la déclinaison régionale de la SNAP. La Région accompagne le Conservatoire des espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de sa stratégie foncière et accompagnera également cette action à travers d'autres outils comme les Obligations Réelles Environnementales (ORE)

L'État précise que :

- malgré la remontée au niveau national du besoin de renforcer les moyens humains pour la réalisation de contrôles, il n'est pas possible de s'engager sur une augmentation des effectifs et que le levier d'action est la mise en place d'incitation en amont. Ainsi, certaines collectivités s'interrogent pour former des agents afin qu'ils soient assermentés au titre de la police de l'environnement.

L'État et la Région notent le besoin de vérifier la prise en compte du paysage et, le cas échéant, de réintégrer ce volet dans les fiches actions, y compris les paysages sous-marins.

Le CSRPN remarque que les objectifs sont clairs et complets mais :

- il reste un travail important de consolidation de la rédaction des fiches actions qui sont très hétérogènes,
- des définitions, des cibles ou des indicateurs, sont également à préciser dans les fiches. À titre d'exemple, préciser la définition et les indicateurs du bon état écologique des milieux car aujourd'hui il n'existe pas de définition sur le bon état fonctionnel des habitats d'espèces,
- l'action « A1- Développer la connaissance » est très large et englobe l'ensemble des compartiments faune, flore, fonge, habitats ainsi que l'élaboration des référentiels. Il conviendrait de la scinder en plusieurs actions,
- cette fiche cible également les zones humides mais pas les prairies naturelles alors que les préoccupations sont comparables sur ces milieux,
- les sciences participatives enrichissent les informations sur des espèces déjà connues mais ne permettent pas de combler les lacunes de connaissance,
- dans l'action A3, il convient de ne pas oublier d'associer au partage de connaissance de la biodiversité des structures publiques ou privées non identifiées habituellement dans le volet biodiversité comme les FREDON, les ARS (moustiques tigres par exemple),

- l'action A13 - Développer et accompagner des programmes et réseaux pour la protection des espèces à enjeux ne cible que les plans nationaux d'action et la baisse de captures accidentelles sans tenir compte des déclinaisons régionales ou d'autres programmes ou actions ponctuelles,
- concernant les actions relatives aux aires protégées, il convient de faire apparaître la nécessaire coordination des actions entre les différents acteurs (État, Départements...),
- dans l'éco-conditionnalité, actuellement il est visé le maintien de milieux. Il conviendrait de moduler la rédaction et de prévoir la restauration des milieux en fonction des territoires considérés et de leurs histoires.
- deux types d'activités humaines sont absentes : le réseau de sauvegarde de la faune sauvage et les lâchers d'animaux d'élevage. Le réseau de sauvegarde est en fait présent dans la SRB mais serait à mieux développer et il convient de rajouter ces activités dans les actions et d'adapter les indicateurs pour suivre leurs impacts sur la biodiversité
- l'indicateur relatif au linéaire de haies plantées est à compléter avec l'indicateur de linéaire de haies détruit afin d'avoir un suivi de l'évolution du solde de linéaire de haies au cours de la durée de la SRB,

Le CSRPN insiste sur le besoin d'assurer des financements durables et d'articuler les calendriers des différents financeurs.

Le CSRPN regrette que les actions « A » mélangent les actions de Connaissance et de Protection de la biodiversité

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à l'unanimité un avis favorable avec les remarques listées ci-dessus à la stratégie d'actions et au tableau de bord de la stratégie régionale biodiversité en Nouvelle-Aquitaine.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL